

Azimuths

Novembre 2023 **sud** éducation n°260
CLERMONT-FERRAND

IL FAUT QUE LA FORMATION CONTINUE

Depuis sa prise de fonction, le Ministre de l'Éducation nationale a multiplié les déclarations sur la formation des personnels, annonçant à chaque fois le déploiement d'une formation en dehors du temps de service devant élèves des personnels afin de limiter les absences des enseignant-es dans un contexte de pénurie de remplaçant-es. Dans certaines académies, les personnels du second degré ont déjà été informé-es que les demandes de formation sur temps de service seront refusées.

Tout laisse à penser que le Ministre s'emploie à généraliser dans le second degré la politique de formation déjà à l'œuvre dans le premier degré.

Or, dans le premier degré, l'accès à la formation est désastreux : la formation est prévue dans les obligations de service mais la réduction de l'offre et les choix très limités qui sont offerts aux collègues lui font perdre tout son sens. Le format de la visioconférence, qui est de plus en plus utilisé, n'est en effet adapté qu'à la transmission descendante d'instructions et ne constitue en rien une formation. Plus largement, les 18h de formation prévues dans les obligations de service se résument bien souvent à des formations redondantes sur les mathématiques ou le français, qui ont tendance à faire des

professeur-es des écoles de simples exécutant-es et à empêcher toute possibilité de formation sur les autres domaines d'enseignement ou sur d'autres sujets majeurs comme le harcèlement ou la protection de l'enfance.

La piètre qualité de la formation est un enjeu majeur pour l'avenir de nos métiers. Avec la formation hors temps devant élèves, le ministère continue d'aggraver la surcharge de travail des personnels qui dénoncent pourtant les effets de cette surcharge sur leur santé, leurs conditions de travail et de vie.

La formation est également un enjeu majeur pour l'avenir du service public d'éducation. Les personnels ont besoin d'être formé-es pour accueillir les élèves en situation de handicap, les élèves allophones et les élèves en difficultés scolaires ou sociales, mais aussi pour lutter contre les violences physiques, psychologiques et sexuelles subies par les élèves et enfin pour la reconversion écologique de l'école. Ils ont aussi besoin de formation disciplinaire, qu'ils devraient pouvoir choisir en fonction de ce qu'ils et elles jugent utile. Les capsules vidéo à écouter le soir ou le mercredi ne sont pas une formation de qualité, elles sont des canaux de transmission du discours ministériel.



La formation des personnels n'est pas un accessoire, elle est essentielle : c'est pourquoi elle ne doit pas s'ajouter au temps d'enseignement mais au contraire s'y intégrer.

SUD éducation revendique le droit au maintien d'une formation continue sans augmentation du temps de travail.

SUD éducation revendique le recrutement de personnels remplaçant-es dédié-es au remplacement des enseignant-es en formation. C'est un impératif pour ne pas aggraver le manque d'attractivité, pour ne pas dégrader les conditions de travail et surtout pour assurer une formation de qualité.



CONDITIONS DE RENTRÉE : LE RECTORAT DE CLERMONT PEUT MIEUX FAIRE !

Dans notre département, les exemples de dysfonctionnement sont nombreux suite à la rentrée 2023. Comme trop souvent, les difficultés sont liées au manque de personnels et à une gestion comptable et déshumanisée des équipes pédagogiques. Voici une liste non-exhaustive de ce dont nous avons eu connaissance, grâce aux différents retours que nous avons eus de nos adhérent.es :

- des temps partiels ne sont pas complétés dans le second degré, des enseignant-es remplaçant-es ont été nommé-es in-extremis à la rentrée pour compléter les services des collègues, ne laissant que très peu de temps pour préparer les cours ;
- des affectations peu judicieuses ont mis en difficulté les collègues : dans plusieurs écoles, des ouvertures d'ULIS ont par exemple été décidées sans aucune concertation et donc sans préparation ;
- un manque important d'AESH dans tout le département comme par exemple au collège Joliot Curie à Aubière. Dans plusieurs écoles du Puy-de-Dôme, et contrairement à la communication de l'administration, des élèves ne peuvent être scolarisé-es faute d'accompagnement.

- dans plusieurs collèges on tente d'imposer le dispositif du quart d'heure de lecture en dehors des horaires de cours.

Face à ces situations qui ne permettent pas aux personnels de faire leur travail correctement et qui ne permettent pas à nos élèves d'étudier dans de bonnes conditions, SUD éducation 63 agit :

- en organisant des heures d'informations syndicales, en rencontrant les collègues pour leur donner des outils face à la hiérarchie, SUD éducation recense et fait remonter les difficultés de terrain ;
- en interpellant directement la hiérarchie ;

N'hésitez pas à nous faire part des situations dans vos établissements, c'est ensemble que nous améliorerons nos conditions de travail et d'accueil de nos élèves. L'action collective, la résistance intelligente face à la gestion comptable sont autant d'outils que nous mettons en œuvre pour obtenir de meilleures conditions de travail pour toutes et tous.

TÉMOIGNAGE : UN EXEMPLE D'INTERVENTION SYNDICALE

La mise en place du dispositif « Tout le monde lit » dans notre collège fut l'occasion pour la direction de choisir, à titre expérimental, de nouveaux horaires de fonctionnement sans réelle concertation préalable du personnel et des parents d'élèves.

Un avancement de cinq minutes sur le commencement des cours en début de journée et après la récréation du matin permettait l'insertion en début d'après-midi de 10 minutes de lecture surveillée par les enseignants au détriment du temps de pause et sans garantie d'une rémunération correspondante. Cela représentait un temps de travail supplémentaire hebdomadaire pouvant atteindre 40 minutes avec une disparité selon les EDT des uns et des autres.

Tirillés entre l'injonction de faire toujours plus pour les élèves et la volonté de défendre leurs conditions de travail, les collègues ont sollicité leurs représentants syndicaux de Sud Education et du SNES afin de co-animer une HMI. Il fut décidé collectivement d'élaborer un questionnaire permettant de recueillir les avis et propositions de chacun. Il s'est avéré que les modalités imposées n'étaient pas plébiscitées par l'équipe pédagogique dont les représentants ont demandé l'arrêt de l'expérimentation. Libre aux volontaires pour ce dispositif d'exprimer au cas par cas des modalités de mise en place et de rémunération de leur travail qui puissent convenir. L'intervention des syndicats nous a permis de résoudre efficacement ce problème par la diffusion d'informations pertinentes et l'aide à la réalisation d'une action collective concertée.

M. Rousseau
Enseignant de mathématiques





PACTE : ÇA PACTE PAS !

Avant les vacances d'été, SUD éducation et la plupart des organisations syndicales de l'Éducation nationale avaient appelé à ne pas signer le Pacte. Pour nous, il s'agissait là d'une remise en cause de notre statut de fonctionnaire : nous refusions et continuons de refuser d'être payés à l'acte et de hiérarchiser nos missions. Nous demandons et continuons à demander une véritable augmentation des salaires de toutes et tous sans contrepartie. Nous ne ne voulons pas travailler plus et nous l'avons fait savoir. La plupart des collègues n'a pas été dupe, l'appel à signer le Pacte est un échec pour le ministère.

Le ministère a déployé une politique qui méconnaît les conditions de travail et les aspirations de la profession et, même si les personnels subissent durement les effets de l'inflation et du décrochage salarial, ils ne sont pas corvéables à merci.

Le ministère de l'Éducation nationale est bien loin de l'objectif qu'il s'était fixé de 30% d'enseignant·es pacté·es. Rien de surprenant à cela car le Pacte montre encore une fois à quel

point notre gouvernement méprise les enseignant·es, CPE et Psy EN en sous-entendant qu'ils ne travaillent pas assez. Faire croire aux personnels qu'ils vont enfin être payés ou mieux payés sur des missions qu'ils font déjà et en profiter pour leur ajouter des missions supplémentaires est particulièrement révoltant dans le contexte de dégradation de leurs conditions de travail.

SUD éducation avait alerté le ministère sur les effets nuisibles du Pacte, la rentrée nous donne raison puisque nous sommes interpellé·es par des personnels qui subissent des pressions hiérarchiques pour signer le Pacte... faute de participant·es !

Le Pacte et ses missions constituent une mauvaise réponse aux difficultés du service public d'éducation : pour remplacer les personnels absents, pour la scolarisation de tous les enfants, pour lutter contre les difficultés scolaires, il faut créer des postes, réduire les effectifs d'élèves dans les classes, mettre en place une ambitieuse politique de formation et rendre les métiers de l'éducation plus attractifs en améliorant les conditions de travail et les salaires.



**SUD ÉDUCATION
APPELLE TOUJOURS LES
PERSONNELS À REFUSER
LE PACTE.**

GOURRIER DU MINISTRE AUX PERSONNELS AESH : L'INDÉGENCE !

Mardi 3 octobre dernier, les organisations syndicales ont appelé les AESH à se mobiliser nationalement et devant le rectorat dans le Puy-de-Dôme. Une centaine d'AESH s'est rassemblée pour défendre leurs droits, pour de réelles augmentations de salaire et pour gagner un vrai statut de la Fonction publique.

La veille, le ministre de l'Éducation nationale, Gabriel Attal, avait envoyé une lettre à toutes et tous les AESH pour faire la promotion de sa politique.

Dans sa lettre, le ministre exprimait sa reconnaissance à ces personnels, sans qui la scolarisation des élèves en situation de handicap ne serait pas possible, pour ensuite se satisfaire des pseudo-revalorisations salariales engagées par son ministère. En effet, le salaire moyen des personnels AESH va passer de 800 à 900 euros, avec une hausse de 90 à 100 euros à la rentrée prochaine, au moyen d'une indemnité dite de fonction qui correspond à 79€ brut, pour une quotité de travail à 62% imposé, pour la grande majorité des AESH de l'académie de Clermont Ferrand. Se satisfaire de ce résultat est scandaleux, les personnels AESH ont des difficultés à se loger, à se nourrir, à se déplacer. Alors que les AESH, représente le 2ème corps d'emploi, l'Éducation nationale les maintient dans une pauvreté inacceptable.

De même, le ministre s'est félicité de la Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat (PEPA) attribuée à tous les agents de la Fonction publique au prorata du temps de service. Là encore, les personnels AESH, employés sur des temps incomplets, recevront des demi-primés... 496€ Brut soit 398€ Net pour une quotité de 62% par exemple (calculé sur la rémunération Brut du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023) versé seulement sur la paye d'octobre !

Au-delà de son faible montant, de son retard de versement, cette prime est la source d'une autre inquiétude puisque nous ne savons toujours pas à l'heure actuelle s'il sera nécessaire de déclarer cette prime à la CAF. Le cas échéant cela aurait des

répercussions immédiates sur le montant de leur prime d'activité et des APL.

Dans ce cas, la PEPA aurait un impact quasiment nul dans l'amélioration du quotidien des personnels précaires. Face à nos questions, les responsables académiques restent sans réponse.

Ce sont à ce jour, plus de 250 élèves (source réunion PIAL) avec notification MDPH qui sont privés d'AESH sur le département ou qui ne correspondent pas au temps de leur notification ou qui peut correspondre seulement de 2h de prise en charge du fait d'une prise en charge mutualisé. Sans compter, que l'on demande dans de nombreuses écoles, aux familles de garder leurs enfants chez eux du fait du manque d'AESH. L'école Jules Ferry, en est un parfait exemple entre autre, cf. *article Médiapart du 7 novembre 2023*.

Les arrêts maladies, accidents du travail, et même les congés maternités ne sont pas remplacés depuis plusieurs années faute de brigade de remplacement d'AESH. Le nombre d'élèves en situation de handicap qui devrait être accueillis augmente chaque année, dès début septembre le rectorat a annoncé qu'il n'y avait plus de budget pour embaucher des AESH alors qu'elles étaient déjà en sous effectif.

C'est toute la communauté éducative, les élèves à besoins particuliers et leurs familles qui sont en grande souffrance ; car sans moyens, sans formation, sans personnels spécialisés, l'Ecole Inclusive n'est qu'un slogan !

Alors que la loi du 11 février 2005 affirme que « *le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit leur handicap est un droit fondamental* » qui s'exerce à travers « *une scolarisation de qualité pour tous les élèves de la maternelle au lycée par la prise en compte de leurs singularité et leurs besoins éducatifs particuliers* ». Nous devons nous mobiliser pour que demain l'école inclusive soit une réalité dans le respect de toutes et tous.

Nous exigeons :

- **la création d'un vrai statut de la fonction publique d'éducateur-trice scolaire spécialisé-es**
- **une véritable formation initiale et continue à hauteur des enjeux de ce métier, dans l'intérêt de tou-te-s : élèves, AESH, enseignant-es...**
- **l'augmentation réelle et significative des salaires**
- **la garantie d'un temps complet sur la base d'un accompagnement élève à 24H**
- **un temps de concertation hebdomadaire et d'analyse des pratiques, pluridisciplinaire**
- **l'abandon des PIAL et la politique de mutualisation**
- **l'abandon du projet de fusion AED- AESH en ARE**



L'ACCUEIL DES ÉLÈVES ALLOPHONES DANS LE 63 : UN DISPOSITIF AUX MOYENS DÉRISOIRES. LA BATAILLE DE SUD EDUCATION POUR ACCUEILLIR DIGNEMENT !

Dans notre académie, les enseignant·es d'UPE2A (Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants) ont tiré la sonnette d'alarme ! Leur constat est accablant.

Aux côtés d'autres organisations syndicales, SUD Education les a accompagnées dans leurs revendications pour un accueil digne de tous nos élèves, dont les élèves allophones.

Dans le premier degré, les élèves nouvellement arrivé·es sur notre territoire et dont le français n'est pas la langue maternelle sont scolarisé·es dans les classes ordinaires et bénéficient d'un soutien linguistique assuré par les enseignant·es d'UPE2A.

Selon la dernière circulaire de 2012, « *au cours de la première année de prise en charge pédagogique par l'UPE2A un enseignement intensif du français d'une durée hebdomadaire de 9 heures minimum dans le premier degré est organisée avec des temps de fréquentation de la classe ordinaire où l'élève est inscrit* »

Nous sommes bien loin de la réalité. En 2000, 4 enseignant·es UPE2A prenaient en charge 60 élèves, soit 14 élèves par enseignant·e. En 2023, ce sont 5 enseignant·es qui assurent la prise en charge de 215 élèves, soit 45 élèves par enseignant·e.

Dans ces conditions, il est évident qu'aucun·e élève allophone ne bénéficie des 9h hebdomadaires d'enseignement intensif du français préconisées par la circulaire de 2012. Les élèves sont accompagné·es 1 à 2 fois 45 minutes par semaine et certain·es ne sont pas du tout accompagné·es par le dispositif UPE2A. Ces élèves étant scolarisé·es trop loin de

Clermont-Ferrand, les temps de trajet seraient autant d'heures d'enseignement en moins pour tous les autres. Comment supporter de tels choix comptables quand il s'agit de nos élèves ?

Le dysfonctionnement de ce dispositif pose de multiples problèmes pointés par les enseignant·es UPE2A :

- un·e élève allophone mal pris·e en charge à son arrivée sera un·e élève en difficulté pour le reste de sa scolarité ;
- faute de temps d'accompagnement suffisant, ce sont les enseignant·es en classe ordinaire qui se retrouvent seul·es la plupart du temps avec ces élèves pour lesquel·les une pédagogie extrêmement chronophage est nécessaire. Cela peut mener à l'épuisement des enseignant·es qui ont parfois 3 à 4 élèves allophones en classe.

En avril dernier les enseignant·es d'UPE2A ainsi que l'intersyndicale (SUD Education, CGT Educ'Action, FSU-SNUipp, SE-UNSA) ont décidé d'une action commune en deux volets :

- Une rencontre avec notre hiérarchie, directeur académique, adjoint en charge du 1^{er} degré et IEN de l'École inclusive, lors de laquelle nous avons exigé des créations de postes..... il en manquerait 10 sur Clermont-Ferrand pour satisfaire aux 9h hebdomadaires par élève. Un demi-poste a été créé provisoirement pour cette année scolaire. On est bien loin du compte ! Un pôle de réflexion se met en place, Il est composé des enseignant·es et de l'IEN en charge de l'école inclusive et devrait permettre de réfléchir à des pistes de travail. Cela semble bien dérisoire face au manque de moyens criant !

• Une rencontre avec la mairie de Clermont-Ferrand, pour des questions d'ordre plus techniques concernant : l'accès aux écoles pour les enseignant-es, le stationnement, les locaux qui n'offrent pas toujours la possibilité de disposer d'une salle dédiée à l'enseignement (les cours ayant parfois lieu en salle des maîtres ou dans des endroits trop exigus), une demande de moyens supplémentaires notamment en

équipement informatique et en budget de traduction pour permettre aux familles de suivre la scolarité de leurs enfants, les conditions précaires d'hébergement de nos élèves.

Les questions ont été posées....nous attendons les réponses qui, nous l'espérons, seront à la hauteur des ambitions de Clermont-Ferrand, ville accueillante.

Bien accueillir nos élèves allophones c'est leur offrir un avenir mais c'est aussi assurer à tout notre système éducatif un avenir digne. Un-e élève mal accueilli-e aujourd'hui engendre les difficultés de demain. Il est urgent d'agir !

LES COLLÉGIEN-NES N'ONT PAS BESOIN D'UNE TENUE IDENTITAIRE ET D'UN UNIFORME DE "FIERTÉ DÉPARTEMENTALE" DANS L'ALLIER.

Et non, ce n'est certainement pas ça l'égalité et la laïcité ! Avec sa possibilité d'expérimentation sur les "tenues uniques", manière hypocrite de parler d'un uniforme, le ministre Gabriel Attal a ouvert la brèche à des expérimentations réactionnaires.

Exemple dans l'Allier : communiqué intersyndical SUD éducation, CGT éduc'action, FSU, SE-UNSA, Voix Lycéenne

Dans un projet de vœu, la majorité du Conseil départemental de l'Allier tord les principes de laïcité et d'égalité pour imposer ce qui ressemble trop à un repli identitaire ("appartenance, attachement, fierté départementale"). Sous prétexte de neutralité, la majorité départementale montre bien sa triste vision d'une école uniformisée. Et elle n'est ni neutre, ni égalitaire. L'École publique et laïque, en République, n'est pas là pour fabriquer des petits soldats bourbonnais.

Plutôt que de dépenser l'argent public en dévoyant la laïcité, le Conseil départemental serait mieux inspiré de l'utiliser pour assurer l'égal accès au droit à l'éducation dans les collèges dont il a la charge.

Restauration, locaux, matériel, transport ... ces questions méritent mieux qu'un écran de fumée réactionnaire à coups de vœu pour des polos à logos.

On apprend dans le même temps que le prix du repas va augmenter dans les collèges ...

L'intersyndicale éducation CGT, FSU, SE-UNSA, SUD éducation et Voix Lycéenne de l'Allier ne peut plus supporter les rengaines sur l'autorité, l'exclusion des enfants en primaire, la longueur de la tenue des élèves ou l'uniforme.



Ces annonces idéologiques ne résoudront rien mais surtout c'est un contre-feu pour éviter d'évoquer les vraies questions dont on devrait se préoccuper en urgence : le nombres d'élèves par classe, l'accueil des élèves à besoins particuliers, les remplacements non-assurés, le recrutement croissant de contractuels, le manque de personnels médico-sociaux, d'enseignant-es spécialisé-es...



A Cusset, lors du Conseil municipal du 27 septembre, la majorité municipale a adopté un vœu demandant la tenue unique dans les écoles. Elle justifie ce projet par une volonté de lutter contre les inégalités sociales et le harcèlement scolaire ! Elle a même annoncé fièrement que le Département et la Région voulaient s'associer à cette démarche. Comment peut-on croire qu'en cachant les différences sociales derrière un uniforme, celles-ci disparaîtront ? Quant au harcèlement, les établissements privés imposant pourtant déjà l'uniforme depuis longtemps, sont autant confrontés à cette violence que les écoles publiques.

De plus, l'achat de tous ces uniformes va nécessiter un investissement exorbitant de l'argent public ! Alors même que la municipalité de Cusset vient de diminuer drastiquement la dotation permettant aux élèves de faire des sorties scolaires en car. Alors même que régulièrement des classes de maternelles se retrouvent sans ATSEM car cette même municipalité refuse de recruter des ATSEM pour pallier les absences. Alors même que le taux d'encadrement des enfants

sur le temps périscolaire est souvent trop faible et donc dangereux parce que la municipalité refuse d'embaucher des animateur-rices.

M. le maire, messieurs, mesdames élu-es de la majorité, vos priorités et vos choix d'utilisation des impôts des administré-es sont problématiques ! Prenez plutôt exemple sur ces collectivités qui permettent d'appliquer la réelle gratuité des fournitures scolaires ou qui mettent en place des tarifs sociaux de cantine, allant jusqu'à la gratuité pour les enfants issus de familles défavorisées. À l'inverse, quand des municipalités comme à Béziers ou Provins ont voulu mettre en place des uniformes à l'École pour "gommer" les différences, cela n'a en rien résolu les inégalités.

Quelques jours plus tard c'est au tour de la majorité de droite du Conseil Départemental de vouloir imposer la tenue unique alors même que la majorité vote une hausse de la cantine des collégiens.ne.s. Les mesures anti-sociales sont toujours plus présentes dans l'Allier et les rengaines de l'extrême-droite de plus en plus prégnantes.

- **Nous, organisations syndicales qui défendons la laïcité, refusons l'instrumentalisation de l'uniforme, qui voudrait faire disparaître pour ne rien en dire, les inégalités sociales et scolaires qui minent notre système éducatif.**
- **Nous, organisations syndicales, refusons l'instrumentalisation de la laïcité ou du harcèlement scolaire.**
- **Nous, organisations syndicales, appelons les collectivités à lutter contre « l'entre-soi » scolaire des plus favorisé-es, en cessant de subventionner l'enseignement privé, exemple même du séparatisme en France.**



L'ENGAGEMENT DE SOLIDAIRES 63 POUR METTRE FIN AUX MASSACRES ET POUR UNE PAIX JUSTE ET DURABLE AU PROCHE-ORIENT

Fidèle à ses convictions internationalistes, l'union syndicale Solidaires 63 a activement contribué au travail unitaire accompli dans le département depuis le massacre de masse de civils commis par Hamas le 7 octobre, et les bombardements israéliens qui détruisent Gaza et sa population.

Dès le jeudi 12 octobre, des syndicats de Solidaires, dont SUD éducation 63/03, ont commencé à débattre entre eux, d'une intervention publique, la plus unitaire possible contre la guerre qui se déchaînait. Débat poursuivi par ces mêmes syndicats le 13 octobre lors d'une AG après la manifestation pour l'augmentation des salaires : décision a alors été prise de contribuer à la constitution d'un collectif, le plus large possible, sous la houlette de l'association France-Palestine Solidarité 63 (AFPS 63), afin de réclamer un cessez-le-feu immédiat à Gaza et l'application du droit international. Nous avons rédigé un communiqué de SOLIDAIRES 63 dénonçant explicitement les horreurs du Hamas, les responsabilités de Netanyahou et de l'extrême-droite israélienne dans l'échec de tout plan de paix. Nous réclamons la libération des otages et des prisonniers politiques. Nous rappelons notre condamnation de tout antisémitisme, d'où qu'il vienne (texte à voir sur le site de sud éducation 63/03)

Un premier rassemblement a été appelé le 17 octobre, interdit par la Préfecture ! Deux syndicalistes sont arrêtés à Lille pour dénonciation de la guerre et de la multiplication des interdictions de manifester en France. Nous participons à l'organisation d'un autre rassemblement unitaire le mardi suivant. Encore une fois interdit, celui-ci s'est transformé en conférence de presse intersyndicale dénonçant les atteintes aux libertés publiques. Un collectif pour la paix et la solidarité avec le peuple palestinien, constitué de 29 organisations (syndicats, associations, partis politiques), prévoit un rassemblement le 28 octobre : la préfecture l'interdit de nouveau.

Quatre organisations, l'AFPS 63, Solidaires 63, la CGT 63, la Ligue des Droits de l'Homme 63, déposent ensemble un référé liberté auprès du Tribunal Administratif pour contester cette nouvelle atteinte au droit de manifester. Le préfet invoque des « risques de troubles à l'ordre public ». Le TA nous donne raison et souligne l'entrave au droit constituée par l'interdiction. Le rassemblement peut enfin se tenir. Deux mille personnes y participent dans le calme.

La population civile de Gaza subit jour après jour, nuit après nuit, d'intenses bombardements. Ils font des milliers de mort·es, de blessé·es laissé·es dans le plus grand dénuement.

A ce jour, 45% de la bande de Gaza est transformée en gravats, le blocus intégral voulu par Israël empêche de compter les mort·es et les blessé·es. L'école n'est plus qu'un lointain souvenir pour ceux des enfants gazaouis qui ne sont pas ensevelis sous les décombres.

Pour autant, protester contre le sort fait à la population civile de Gaza ne peut en aucun cas justifier la moindre tentation antisémite. C'est avec la plus grande fermeté que Solidaires dénonce la recrudescence des actes ou propos antisémites en France. À la différence du Rassemblement National, Solidaires s'est tenu et se tiendra toujours du côté des victimes de l'antisémitisme et de tout racisme en général.

Une nouvelle manifestation est prévue le 18 novembre à l'appel du collectif pour la Palestine, dans laquelle Solidaires 63 prendra, encore une fois, toute sa place.

Clermont-Ferrand, le 19/11/2023





Bulletin d'adhésion 2023-2024



Adhésion en ligne possible sur <https://mon.sudeducation.org>

Déjà adhérent-e en 2022-2023 Nouvel-le adhérent-e

Nom :

Prénom :

Adresse personnelle :

code postal : ville :

Tel: Portable :

E-mail :

Établissement / service :

Corps :

Discipline : Échelon :

Titulaire / non titulaire / Retraité-e :

Je peux être correspondant-e local-e sur mon lieu de travail (recevoir de la doc et l'afficher sur le panneau syndical ou la mettre dans les casiers) :

Date : Signature :

SUD éducation peut utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser des publications. J'autorise SUD éducation à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/1978. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès.

Vous pouvez également faire un don à SUD éducation 63/03. Dans ce cas, vous pouvez faire un chèque séparé, et préciser si vous le souhaitez l'affectation à la caisse de grève et/ou à la caisse de solidarité générale (soutien à des luttes en cours, aux sans-papiers, à des associations, etc.).

Cotisations : (voir grille ci-dessous), peut être fractionnée en plusieurs versements. Faire autant de chèques que de versements et indiquer au dos les mois d'encaissement souhaités, 31 août 2024 au plus tard.

ATTENTION ! Pour le salaire net, ne pas lire en bas du bulletin de salaire mais le montant avant prélèvement à la source.

Salaire net mensuel	Cotisation annuelle	Coût réel après crédit d'impôt	Salaire net mensuel	Cotisation annuelle	Coût réel après crédit d'impôt
Moins de 600	6,00 €	2,00 €	2 100,00 €	180,00 €	60,00 €
600,00 €	15,00 €	5,00 €	2 200,00 €	188,00 €	62,67 €
900,00 €	30,00 €	10,00 €	2 300,00 €	200,00 €	66,67 €
1 000,00 €	40,00 €	13,30 €	2 400,00 €	225,00 €	75,00 €
1 100,00 €	50,00 €	16,67 €	2 500,00 €	250,00 €	83,33 €
1 200,00 €	60,00 €	20,00 €	2 600,00 €	275,00 €	91,67 €
1 300,00 €	70,00 €	23,33 €	2 700,00 €	300,00 €	100,00 €
1 400,00 €	85,00 €	28,33 €	2 800,00 €	325,00 €	108,33 €
1 500,00 €	90,00 €	30,00 €	2 900,00 €	350,00 €	116,67 €
1 600,00 €	105,00 €	35,00 €	3 000,00 €	375,00 €	125,00 €
1 700,00 €	120,00 €	40,00 €	3 100,00 €	400,00 €	133,33 €
1 800,00 €	140,00 €	46,67 €	3 200,00 €	425,00 €	141,67 €
1 900,00 €	160,00 €	53,33 €	3 300,00 €	450,00 €	150,00 €
2 000,00 €	168,00 €	56,00 €	Plus de 3300 €	+25€ par tranche de 100€	

CPPAP n°0526S06036

Directrice de publication : Valérie Moulinot, Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri 63000 Clermont-Ferrand
Imprimé par la Galipote

N° 260 – Novembre 2023

AZimuts

Bulletin syndical et pédagogique

SUD éducation
Maison du Peuple
29 rue Gabriel Péri
63000 CLERMONT-FERRAND



Dispensé de timbrage 35 Clermont FD PDDC

Date de dépôt : lundi 24 novembre 2023

Sommaire

- Pages 1 et 2.... Formation continue : peau de chagrin
- Pages 2 et 3.... Conditions de rentrée, intervention syndicale
- Page 4... Pacte : ca Pacte pas !
- Page 5... Courrier indécent du MEN aux AESH
- Pages 6 et 7... Elèves allophones : des moyens dérisoires
- Pages 7-8... La formation continue en danger
- Page 9..... Pour une paix juste et durable au Proche-Orient
- Page 10... Syndiquez-vous



sudeducation63



sudeducation63



sudeduc63